République de Côte d'Ivoire

Union – Discipline – Travail

PLAN D'ACTION NATIONAL 2015-2017 DE LUTTE CONTRE LA TRAITE, L'EXPLOITATION ET LE TRAVAIL DES ENFANTS

RAPPORT DE MISE EN ŒUVRE 2015-2017

TABLE DES MATIÈRES

Introduction----------3

I. Les caractéristiques générales de la mise en œuvre du Plan d'Action National 2015-2017----------4

II. Les principaux résultats par Axes stratégiques----------6

III. Les chiffres clés de 2015 à 2017----------7

IV. Quelques temps forts de 2015 à 2017----------13

V. Les recommandations----------15

Conclusion----------20

INTRODUCTION

Le Plan d'Action National 2015-2017 de lutte contre la traite, l'exploitation et le travail des enfants, a été élaboré et adopté au terme d'un processus participatif, impliquant aussi bien les acteurs publics que les acteurs du secteur privé.

Ce processus a été conduit sous la supervision du Comité National de Surveillance des actions de lutte contre la traite, l'exploitation et le travail des enfants (CNS), dans le respect du principe de la consultation tripartite.

La mise en œuvre du Plan triennal 2015-2017, visait à consolider les acquis obtenus grâce à la mise en œuvre du Plan d'Action National 2012-2014, et à intensifier les efforts pour des résultats plus significatifs.

Basé sur une approche multisectorielle et intégrée, le Plan d'Action National 2015-2017 traduit la volonté et la détermination de la Côte d'Ivoire, de combattre le phénomène de la Traite et des Pires Formes de Travail des Enfants sur l'ensemble du territoire national, avec l'appui de ses partenaires.

Le présent rapport donne les principaux résultats obtenus de 2015 à 2017, dans la perspective de tirer les leçons des expériences accumulées pour une planification plus efficace des étapes futures.

I. Les caractéristiques générales de la mise en œuvre du Plan d'Action National 2015-2017

1.1. Un fort taux d'exécution des activités planifiées

Le plan d'action National 2015-2017 de lutte contre la traite, l'exploitation et le travail des enfants, a été exécuté à près de **70,5%** des activités programmées, pour un montant total investi de plus de **75, 8 milliards de francs CFA**, soit environ 126 millions de dollars US.

Cependant, l'analyse de la distribution de cet investissement par axes d'intervention et par sources de financement, montre un déséquilibre important dans la répartition des efforts.

1.2. Une répartition inégale des efforts

1.2.1. La disproportion des financements par axes stratégiques

La répartition des financements par axes stratégiques indique que l'axe de la protection et de l'assistance aux victimes concentre le plus fort taux d'investissement, avec **94,3%** représentant un montant de plus de **71,5 milliards de francs CFA**, soit plus de 119 millions de dollars US.

Ensuite vient l'axe de la Prévention, avec un taux d'investissement de l'ordre de **5,5%** correspondant à plus de **4,2 milliards** de francs CFA, soit 7 millions de dollars US.

L'axe de la coordination et du suivi-évaluation enregistre un taux d'investissement de **0,89%**, soit un montant de plus de **68 millions** de francs CFA, contre un taux de **0,52%** pour l'axe de la répression, qui représente **40 millions de FCFA** d'investissements, soit respectivement, 113,3 millions et 66,6 millions de dollars US.

1.2.2. Le déséquilibre des financements par catégories d'acteurs

La répartition des financements par catégories d'acteurs ou par sources de financement, montre que les acteurs gouvernementaux ont engagé plus de **50,2 milliards de FCFA,** c'est-à-dire 83,6 millions de dollars US, dans la lutte contre les pires formes de travail des enfants en Côte d'Ivoire. Ce qui correspond à un pourcentage de **66,2%** du montant global investi de 2015 à 2017.

L'Industrie du cacao et du chocolat et les coopératives de producteurs de cacao, ont investi près de **7,9 milliards de FCFA**, c'est-à-dire 13,1 millions de dollars US, soit **10,4%** du montant global investi de 2015 à 2017.

Les Organisations de la société civiles et les partenaires au développement qui sont impliqués dans la lutte contre les pires formes de travail des enfants en Côte d'Ivoire, ont réalisé des activités évaluées à plus de **17,7 milliards de FCFA** d'investissement, soit environ 29,5 millions de dollars US, correspondant à **23,3%** des investissements globaux de 2015 à 2017.

1.3. La représentation graphique de la répartition des efforts

1.3.1. Diagramme 1 : La répartition des financements par axes stratégiques

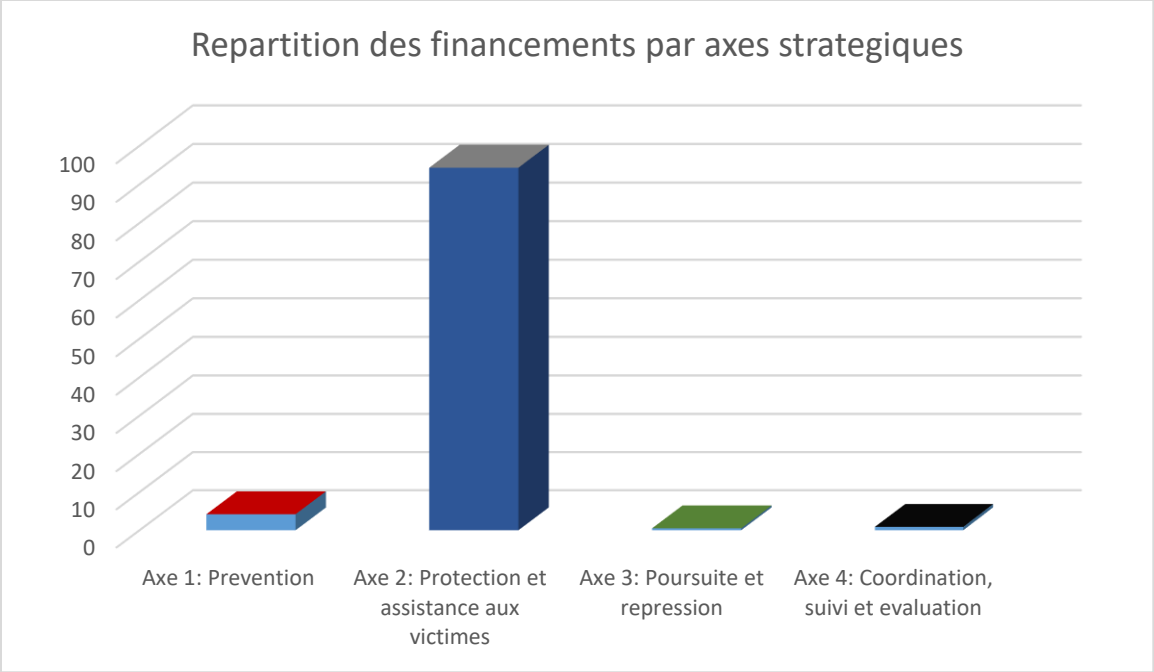

1.3.2. Diagramme 2 : La répartition des financements par catégories d'acteurs

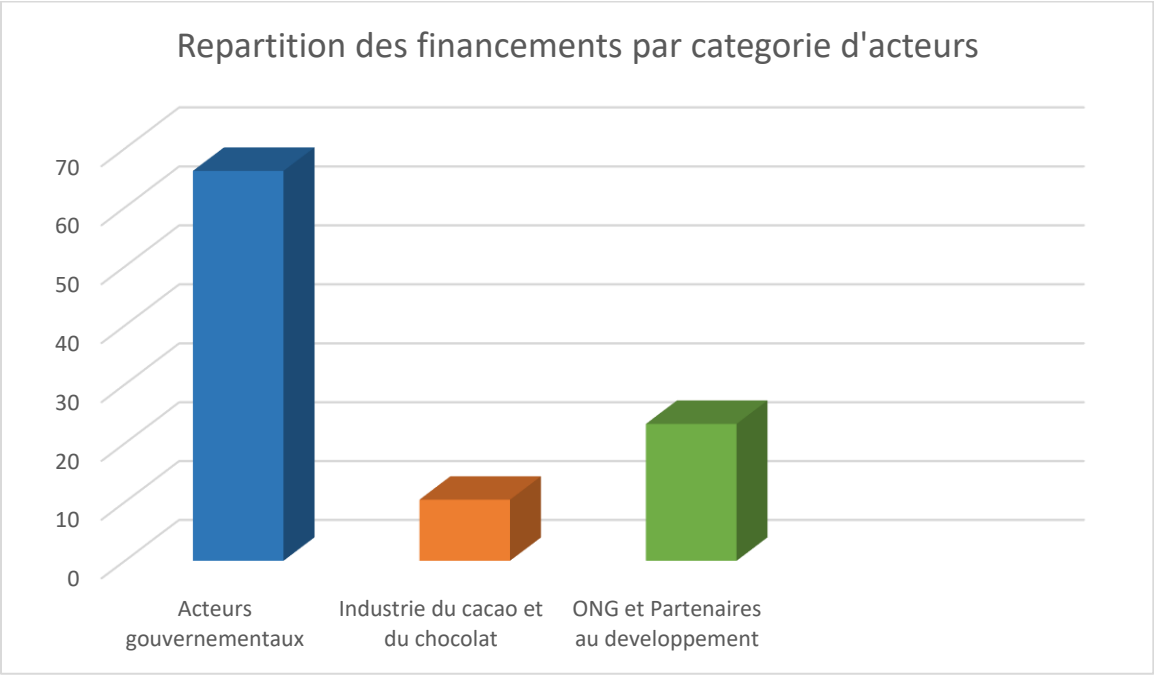

II. Les principaux résultats par axes stratégiques

2.1. Dans le domaine de la Prévention

Les données fournies par les acteurs de terrain permettent d'estimer à plus de **2,3 millions**, le nombre de personnes sensibilisées sur la période de 2015 à 2017.

Au niveau du renforcement des capacités des acteurs nationaux, plus de **70.800 personnes** ont reçu une formation en matière de lutte contre les pires formes de travail des enfants. Il s'agit principalement des Inspecteurs du Travail, des Magistrats, des Travailleurs Sociaux, des Policiers et Gendarmes, des Producteurs de cacao et des Enseignants.

L'accès des enfants à une éducation de base gratuite et de qualité, a été renforcé grâce à la construction de **16 499 salles de classes** maternelles et primaires.

Sur ce nombre, le gouvernement a déclaré la réalisation de **16 181 classes**, soit 98,07% des classes construites; l'industrie et les coopératives de producteurs de cacao ont réalisé 112 classes, soit 0,67%, et les Organisations de la société civiles et les Partenaires au développement ont construits 192 classes, soit 1,16%.

Par ailleurs, sur la même période, de 2015 à 2017, un nombre total de **1 132 salles de classes** maternelles et primaires ont été réhabilités, dont 1 050 par le gouvernement, 70 par l'industrie du cacao et du chocolat et 12 par les ONG et les partenaires au développement.

Le cycle secondaire de l'éducation nationale a bénéficié de la construction et de la réhabilitation de **76 collèges**, dont 10 par le gouvernement et 66 par l'industrie du cacao et du chocolat.

En vue d'améliorer les conditions d'apprentissage des enfants et de travail des enseignants, **104 cantines scolaires** ont été construites, dont 32 par l'Etat, 28 par l'industrie du cacao et du chocolat et 44 par les ONG et les partenaires au développement.

Par ailleurs, **258 logements** ont également été construits pour les enseignants, dont 193 par l'Etat, 47 par les Entreprises du cacao et du chocolat et 18 par les ONG et les partenaires au développement.

A ces chiffres, il convient d'ajouter la construction de **506 cabines** de latrines pour les élèves et les enseignants, dont 214 par l'Etat, 112 par les Entreprises du cacao et du chocolat, et 180 par les ONG et les partenaires au développement.

Sur la même période, les données collectées indiquent que **11 217 839 kits scolaires** ont été fournis aux enfants sur l'ensemble du territoire national par l'Etat et ses partenaires.

Il convient de signaler également que **144 enfants** victimes d'exploitation économique, ont été placés en apprentissage par les services sociaux de l'Etat.

A cet effet, en vue de lutter en amont contre la traite transfrontalière des enfants, la Côte d'Ivoire a signé en novembre 2016 à Accra, un accord de coopération avec le Ghana, sous l'égide des Premières Dames des deux pays. Cet accord met en place un cadre permanent de coopération en matiere de lutte contre la traite transfrontalière et le travail des enfants.

2.2. Dans le domaine de la protection et de l'assistance aux victimes

De 2015 à 2017, on estime à plus de **83 000**, le nombre d'enfants retirés et pris en charge par les services sociaux de l'Etats et les ONG nationales. Ce qui représente un nombre additionnel de 79 000 enfants pris en charge, par rapport à la période de 2012 à 2014.

En outre, plus de **1 millions d'enfants** non déclarés à l'état civil, ont bénéficié de jugements supplétifs. Ce qui permet de réduire significativement leur vulnérabilité aux risques potentiels de traite et d'exploitation économique, en leur permettant de fréquenter régulièrement l'école.

Par ailleurs, grâce à la ligne téléphonique gratuite 116, qui permet de signaler tous les cas de violences et d'atteinte aux droits de l'enfant, près de **150 cas** avérés d'enfants en situation d'urgence ont été traités par les services sociaux de l'Etat.

Aussi, un vue de renforcer le dispositif national de prise en charge des enfants victimes de la traite t de l'exploitation, un centres de transit a été construit à Soubré grâce au financement de la Fondation Children Of Africa.

Par ailleurs, trois autres centres de transits appartenant à des ONG nationales ont été réhabilités pour les rendre plus opérationnels. Il s'agit des centres de l'ONG Dignité et Droits des Enfants en Côte d'ivoire (DDECI), qui est situé dans la commune de Yopougon, et de l'ONG Cavoequiva, dans la commune d'Adjamé.

L'amélioration des conditions de vie des populations, en particulier celles vivant dans les zones rurales, permet d'alléger ou de réduire la participation des enfants aux charges de travail du ménage et de leur garantir un niveau de vie acceptable.

Cet objectif majeur c'est traduit par le forage et la réalisation de **1 046 pompes** hydrauliques améliorées, dont 691 par l'Etat de Côte d'Ivoire, 28 par les Entreprises du cacao et du chocolat et 327 par les ONG et les partenaires au développement.

L'amélioration des conditions de vie des populations vulnérables c'est également traduite par la construction, l'équipement et la réhabilitation de **43 dispensaires**, dont 19 par l'Etat de Côte d'Ivoire, 5 par les Entreprises du cacao et du chocolat, et 19 par les ONG et les partenaires au développement.

A ces dispensaires, il faut ajouter la construction de **21 logements** d'infirmier et de Sage-femme par l'Etat de Côte d'Ivoire.

109 ambulances médicalisées, dont 89 fournis par l'Etat, 5 par les Entreprises du cacao et du chocolat, et 18 par les ONG et les partenaires au développement, ont permis d'équiper les centres de santé dans les zones à risque.

33 448 personnes ont par ailleurs bénéficié d'appuis pour la mise en place d'activités génératrices de revenus. En plus de ces personnes, plus de **116 000 femmes** ont bénéficié du Fonds d'Appui aux Femmes de Côte d'Ivoire (FAFCI), pour la réalisation d'activités génératrices de revenus.

Sur la période de référence, **20 304 comités** locaux de protection de l'enfant ont été créés ou redynamisés à travers le pays par les services compétents de l'Etat, les ONG nationales et Internationales et les Entreprises du cacao et du chocolat.

Le cadre législatif et règlementaire national relatif à la protection des enfants, a été renforcé par l'adoption de plusieurs textes à savoir :

- **La loi N°2015-635 du 17 septembre 2015 relative à la scolarisation obligatoire**. Cette loi permet aujourd'hui de maintenir au sein du système scolaire, les enfants âgés de 6 à 16 ans et de réintégrer ceux qui sont hors du système, en vue de les soustraire aux risques de traite et d'exploitation.

- **La loi N° 2016-1111 du 08 décembre 2016 relative à la lutte contre la traite des personnes**. Cette loi permet aujourd'hui de prévenir et de réprimer la traite des personnes, mais également de protéger et d'assister les victimes et les témoins.

- **La révision de l'arrêté N° 2017-017 MEPS/CAB du 02 juin 2017 déterminant la liste des travaux dangereux** interdits aux enfants de moins de 18 ans et,

- **l'adoption de l'arrêté N° 2017-016 MEPS/CAB du 02 juin 2017 déterminant la liste des travaux légers** autorisés aux enfants dont l'âge est compris entre 13 et 16 ans.

Ces deux arrêtés permettent aujourd'hui d'éviter les amalgames qui existaient entre les formes interdites et les formes admises du travail des enfants et de mieux sensibiliser les populations.

2.3. Dans le domaine des poursuites et de la répression

Selon les informations fournies par la Sous-direction de la Police Criminelle en charge de la lutte contre la traite d'enfants et la délinquance juvénile, **77 enquêtes de police** ont été réalisées de 2015 à 2017, pour des faits liés à la traite et à l'exploitation économique des enfants.

Le nombre total de personnes mises à la disposition de la justice est de **93**. Par ailleurs, en juin 2016, une opération de police de grande envergure a été menée dans la région de San Pedro par les forces de la Police et de la Gendarmerie Nationale, en collaboration avec Interpol, en vue de démanteler les réseaux de trafiquants d'enfants et de secourir les enfants en situation de traite et d'exploitation dans le secteur du cacao et des services.

Cette opération dénommée « AKOMA », a permis d'arrêter 22 présumées trafiquants et de secourir 617 enfants.

2.4. Dans le domaine de la Coordination et du Suivi-évaluation

Plus de 64 réunions de coordination ont été tenues entre le CNS et le CIM dans le cadre de la mise en œuvre du Plan d'Action National 2015-2017 de lutte contre la traite, l'exploitation et le travail des enfants.

Par ailleurs, le bilan de la mise en œuvre du Système d'Observation et de Suivi du Travail des Enfants en Côte d'Ivoire (SOSTECI), a permis de constater que le mécanisme est opérationnel dans 64 villages de 16 Sous-préfectures dans 8 Départements à savoir : Abengourou, Agnibilekrou, Bondoukou, M'batto, Bouaflé, Meagui, Soubré et San Pedro.

III. Les chiffres clés de 2015 à 2017

75, 8 milliards

de FCFA

investis, soit environ

$126 millions US

16 499

salles de classes maternelles

et primaires construites

76

Collèges construits

et/ou réhabilités

20 304

Comités locaux de

protection de l'enfant

créés et/ou redynamisés

109

Ambulances

médicalisées fournies

2 300 000

Personnes

sensibilisées

83 000

Enfants retirés

et pris en charge

1 046

Pompes hydrauliques

construites

11 217 839

Kits scolaires distribués

93

Présumés trafiquants d'enfants arrêtés et jugés

43

Dispensaires construits et/ou réhabilités

104

Cantines scolaires construites

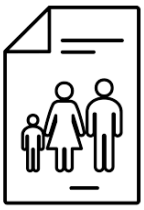

+ 1 000 000

d'enfants bénéficiaires de jugements supplétifs

258

Logements d'Enseignant

21

Logements d'infirmier et de Sage-femme construits

33 448

Personnes bénéficiaires d'Activités Génératrices de Revenus

116 000

femmes bénéficiaires du FAFCI

70.800

Personnes formées

IV. Quelques temps forts de 2015 à 2017

La période de 2015 à 2017 a été marquée par d'importantes activités réalisées sous le leadership de la Première Dame, **Madame Dominique OUATTARA**, Présidente du Comité National du Surveillance des actions de lutte contre la traite l'exploitation et le travail des enfants (CNS).

Au nombre de ces activités, il convient de citer les plus significatives dont :

4.1. La Conférence des Premières Dames de l'Afrique de l'Ouest et du Sahel.

Cette importante activité s'est tenue du 14 au 18 Octobre 2017, à Abidjan en Côte d'Ivoire, sur le thème *« Protection des enfants : quelle contribution des Premières Dames dans la lutte contre les violences faites aux enfants, la traite, l'exploitation et le travail des enfants en Afrique de l'Ouest et au Sahel »*.

Cette rencontre a enregistré la participation des Premières Dames de la Côte d'Ivoire, de la Gambie, du Ghana, du Mali, de la Mauritanie, du Niger, du Sénégal, de la Sierra Leone, du Burkina Faso et des représentants des Premières Dames du Bénin, de la Guinée, de la Guinée-Bissau, du Nigéria, du Tchad et du Liberia.

Ont également pris part à cette rencontre, les Ministres en charge du travail et les Ministres en charge de la Protection de l'enfants des pays concernés, les représentants du Bureau International du Travail, de l'UNICEF, de la CEDEAO, de l'Union Africaine, du Département du Travail des Etats Unis d'Amérique, des Organisations de la société civile, des ONG nationales et Internationales, des Organisations professionnelles d'employeurs et de travailleurs, de l'Industrie Internationale du cacao et du chocolat et d'autres Organisations du Système des Nations Unies intervenant dans la lutte contre la traite et le travail des enfants.

L'objectif global de la conférence était de susciter l'implication des Premières Dames dans la lutte contre les violences faites aux enfants, la traite, l'exploitation et le travail des enfants en Afrique de l'Ouest et au Sahel, à travers un partage d'expériences et des concertations en vue de mettre en œuvre une stratégie commune pour soutenir les efforts des gouvernements, des Institutions internationales et sous régionales dans ce domaine.

La rencontre a été sanctionnée par la signature d'une déclaration commune d'engagement des Premières Dames, pour traduire leur volonté commune d'unir leur force dans le combat contre les violences faites aux enfants, la traite transfrontalière d'enfants et les pires formes de travail des enfants dans la sous-région ouest Africaine et au Sahel.

4.2. La construction du Centre de transit de Soubré pour les enfants victimes de traite et d'exploitation

L'objectif de la construction de ce Centre par la Fondation Children Of Africa, est de renforcer le dispositif national de protection des enfants contre la traite, l'exploitation et le travail des enfants, et d'améliorer l'offre de service de prise en charge des enfants victimes.

4.3. L'adoption de la loi sur l'école obligatoire pour les enfants de 6 à 16 ans

Cette loi adoptée en septembre 2015, constitue un instrument juridique important dans la lutte contre les pires formes de travail des enfants en Côte d'Ivoire. En effet, elle permet de réduire l'exposition des enfants âgés de 6 à 16 ans, aux risques de la traite et de l'exploitation économique, en faisant obligation aux parents, dans les conditions déterminées par la loi, de scolariser leurs enfants dès l'âge de 6 ans sous peine de sanction.

4.4. L'adoption de la liste des travaux légers autorisés aux enfants dont l'âge est compris entre 13 et 16 ans

La signature de cet arrêté par le Ministre de l'Emploi et de la Protection Sociale, Président du Comité Interministériel de lutte contre la traite, l'exploitation et le travail des enfants (CIM), constitue une étape importante dans la lutte contre les pires formes de travail des enfants en Côte d'Ivoire.

En effet, c'est la toute première fois qu'une liste de travaux légers ainsi que le concept du travail socialisant, sont intégrés dans le dispositif légal national, en matière de lutte contre le travail des enfants.

Cette importante avancée résulte d'un long processus de discussion et de consultation des parties prenantes, initié par la Première Dame, **Madame Dominique OUATTARA,** à travers la visite de travail qu'elle a effectuée au siège de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) à Genève, le 26 avril 2016.

Cette mission a permis à Madame **Dominique OUATTARA**, Présidente de CNS, d'engager des discussions avec le Directeur Général de l'OIT, afin d'établir une distinction claire d'une part, entre les enfants qui fréquentent régulièrement l'école, et qui effectuent pendant leurs temps libres, quelques travaux légers aux côtés de leurs parents, et d'autre part, les enfants coupés de leurs familles, et exploités à des fins économiques, et menant des travaux dangereux et interdits pour leur âge.

Cette distinction est un impératif qui permettra à tous d'éviter les amalgames entre les travaux interdits aux enfants et ceux qui leurs sont autorisés.

Car, pour obtenir des résultats plus durables dans la lutte contre la traite et les pires formes de travail des enfants, il est important que les populations adhèrent à cette lutte et se l'approprient.

VI. LES RECOMMANDATIONS

Forts des résultats obtenus et des leçons tirées de l'analyse de la mise en œuvre du Plan d'Action National 2015-2017 de lutte contre la traite, l'exploitation et le travail des enfants, les parties prenantes font les recommandations suivantes :

1. .....
2. .....
3. .....
4. .....
5. .....

CONCLUSION

Le rapport d'évaluation de la mise en œuvre du Plan d'Action Nation National 2015-2017 de lutte contre la traite, l'exploitation et le travail des enfants, nous donne une vue globale des efforts fournis par l'ensemble des parties prenantes, pour lutter contre les pires formes de travail des enfants en Côte d'Ivoire.

D'importants investissements ont été consentis par les différents acteurs. Mais le déséquilibre de la balance des sources de financements et de l'affectation des ressources par axes d'actions, apparait comme un obstacle important à la réalisation de résultats plus probants.

Les recommandations faites par les experts nationaux, constituent à cet égard, des propositions de solutions qu'il convient de considérer avec attention, pour accélérer le rythme des progrès vers l'élimination durable des pires formes de travail des enfants en Côte d'Ivoire.